



RÈGLEMENT Erectus trail

13Km

« Belles Découvertes » !

OBLIGATIONS COVID 19

- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE VILLAGE, CHATEAUX ET BASES DE VIE
 - PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE
 - DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIRE
 - EVITEZ LES CONTACTS AVEC LES AUTRES PARTICIPANTS PENDANT L'EPREUVE
 - LES REPAS SERONT SERVIS SUR PLATEAUX POUR FACILITER L'ISOLEMENT ET LE DEPLACEMENT SUR LE SITE
 - EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.
- PAS DE TRACE GPS DISPONIBLE POUR NOS PARCOURS POUR DES RAISONS D'AUTORISATIONS DE PASSAGE ET MODIFICATION POSSIBLE LES DERNIERS JOURS**

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

ErectusTrail, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquet Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquet (82).

Elle aura lieu le **23 Février 2025**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Elle est réalisée en un parcours de 12,7 km sur la commune de Bruniquet.

Ce parcours est pourvu d'1 ravitaillement.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Dimanche à 9h30, 13 km de belles vues, les quelque 500D+ vont vous faire découvrir les joies du trail...

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

Masque

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml)

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription : 15€

Course limitée à 250 coureurs

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Inscriptions

à partir du 01 septembre 2024 à 23h59

- en ligne sur le site

www.bruniquelorigine trail.fr

- par chèque à l'adresse de l'association :

[Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel](#)

**PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE. FIN DES INSCRIPTIONS LE
16 Février 2025 à 23h59**

Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement.

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 16 février 2025.

Il suivra les règles suivantes

Dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé ET SUIVANT LES DOSSARDS DISPONIBLES. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards AUX CHATEAUX dès le Samedi matin de 10H à 13h et Dimanche de 7h30 à 9h. Ou dans la semaine chez notre partenaire RRUN Montauban

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité

Il vous sera remis : votre dotation et dossard

Accès SAS départ enregistrement de votre dossard +DOTATION PUCE et la vérification du matériel obligatoire.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture de dossard :

Chaque participant devra porter son dossard de façon visible.

Par puce remise en accès SAS départ.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) .

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine Trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre village et monts de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours découverte moitié mono trace et chemins. Venez-vous défiez à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail . Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

Les ravitaillements sont composés d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos, kiné et podo sera à la disposition des coureurs à l'arrivée.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.
Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'EPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

